

Conseil Municipal

Séance publique du 11 février 2022 à 18 H

COMPTE RENDU SOMMAIRE

*affiché le 18 février 2022 et publié sur le site Internet
en vertu des dispositions de l'article L2121-25
du Code Général des Collectivités Territoriales.*

L'affichage fait courir le point de départ du délai de recours contentieux.

L'appel des membres du Conseil Municipal est confié à M. Jean-Robert LUCCIONI,
Conseiller Municipal

Membres présents :

Mesdames Martine ALBERTI - Patricia DEMAS - Magali IMBERT - Marie-Thérèse MORINA - Sandrine MOSCONI - Mlle Mélanie THEUNIS.
Messieurs Honoré ACCHIARDI - Alain CARNINO - Franck EMELINE - Jean-Robert LUCCIONI – Yann PRIOUT - José TOMICO.

par visio-conférence :

Mme Régine DEREPA – Messieurs Alain CARNINO et Gilles FIGHIERA

Membres excusés :

Mesdames Angéline CAUVIN (pouvoir à Marie-Thérèse MORINA) - Jacqueline ROSTAN (pouvoir à Patricia DEMAS)
Monsieur Bastian MELLINGER (pouvoir à Emmanuelle HOFFMANN)

Le quorum étant respecté, la séance est ouverte à 18 H.

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle HOFFMANN

Avant d'aborder l'ordre du jour de cette séance, M. le Maire demande aux membres présents de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour la question suivante :

Acquisition de la parcelle cadastrée lieu-dit «Les Espauvettes» Section F n° 253, pour une contenance de 1 920 m², propriété de la hoirie GIAUSSERAN Jean Baptiste Elie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, accepte l'inscription de cette délibération à l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

➤ Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2021

Ledit procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

➤ Travaux :

- Point sur les travaux en cours présenté par M. Honoré ACCHIARDI, Adjoint au Maire, Président de la Commission Municipale «Travaux» avec la collaboration de Mme Marie-Thérèse MORINA, Adjoint au Maire

Travaux achevés :

- Remplacement des fenêtres de la façade sud du bâtiment «Mairie»
- Réfection du collecteur d'assainissement rue du Four
- Réparation des dégâts causés par la tempête Alex au quartier «La Clave» avec la restauration des deux ponts enjambant le latti
- Garde-corps mis en place le long des escaliers de la placette de l'Aiguille
- Restauration de l'appartement communal situé 13 rue de la Parra

Travaux programmés :

- Pose d'un enrobé sur la voie desservant le quartier de la Collebelle
- Pose d'un grillage de protection le long de la restanque située sous le verger communal
- Raccordement au réseau d'assainissement collectif de la Maison des Associations

Travaux programmés pendant les vacances scolaires de Pâques :

- Pose d'un gazon synthétique sur le court de tennis
- Revêtement du jardin d'enfants et plantation de muriers
- Mise en peinture de la cantine scolaire

En attente de devis : l'installation de miroirs supplémentaires dans la salle de sport modulable.

Parking du Château :

M. le Maire rappelle le recours contentieux présenté par la famille de M. Yves GABRIEL devant le Tribunal Administratif de Nice à l'encontre de l'autorisation d'urbanisme délivré au bénéfice de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Un mémoire en défense a été déposé par l'avocat de la Commune de Gilette auprès du Tribunal Administratif de Nice

M. le Maire regrette que cette procédure puisse retarder cette réalisation.

Restauration et valorisation du Château de l'Aiguille :

Ces travaux ont commencé par une reconnaissance du site et devraient entrer dans leur phase active de réalisation après avoir obtenu l'accord des propriétaires riverains concernés par les travaux de purges et de confortement des falaises sous murailles.

L'achèvement de l'ensemble de cette opération de valorisation est programmé fin d'année 2022, conditionné cependant par l'approvisionnement du chantier en cette période de pénurie.

➤ Finances :

- Convention de participation financière à intervenir avec le SIVOM du Pays de Vence pour le Grand Parcours des Baous et le Plan d'Orientation Pastoral Intercommunal

DELIBERATION est prise afin de valider la participation communale fixée à la somme de 5 022.52 € (avec la prise en compte du retrait de la commune de Carros)

M. le Maire précise que ce programme est aujourd'hui réalisé à hauteur de 80 %, se décomposant en deux tranches :

1^{ère} tranche : étude du tracé des parcours matérialisés par une cartographie et un fléchage par communes. Est également initié la création d'un lien internet vers les sites de chaque commune adhérente intégrant la liste des commerces de proximité et les hébergements.

2^{ème} tranche : Implantation sur le territoire des panneaux d'itinéraires

Ce programme prendra fin dès l'implantation des panneaux

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

➤ Personnel communal :

○ Réorganisation des services municipaux (administratifs)

Après avoir félicité Mme Sabrina MORINA pour sa réussite au concours de rédacteur, M. le Maire informe les membres présents du souhait de Mme Sylviane MARTELLY de quitter ses fonctions après 37 ans de services. Cette dernière souhaite pouvoir soutenir assister ses parents.

C'est ainsi que Mme MORINA suppléera Mme MARTELLY.

Par ailleurs, Mme Sabine DELAMARE peut également bénéficier d'une promotion interne au poste de rédacteur.

Pour ce faire, DELIBERATION est prise afin de créer ces deux postes de rédacteur.

A noter également que Mme Alexandra BORDENAVE assurera le remplacement de Mme Sabrina MORINA au secrétariat des élus.

Quant au portage de repas au domicile des aînés, il sera réalisé par Mme Virginie LECLERC qui bénéficiera ainsi d'un emploi «stagiérisé», à raison de 33 H 23/semaine. Elle sera sous l'autorité de Mme Martine ALBERTI, Conseillère Municipale.

Parallèlement, Mme Patricia DEMAS, Sénatrice, Conseillère Municipale, porte à la connaissance de l'assemblée que, dans le cadre des actions menées par le Centre Communal d'Action Sociale, avec le soutien de ses membres, des visites de courtoisie seront mises en place afin de renforcer le lien social.

Pour ce faire, une enquête sera menée en mars prochain auprès des foyers gilettois en vue d'établir une liste des seniors intéressés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

➤ Métropole Nice Côte d'Azur :

- Transfert de la compétence «formation par apprentissage et formation continue» et adhésion des communes de Châteauneuf-Villevieille et Drap -
Mise à jour des statuts

DELIBERATION est prise pour approuver la mise à jour de ces statuts

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

➤ Affaire foncière :

- Restitution de la parcelle cadastrée Section B n° 504 (superficie 380 m²) au profit des consorts NIEL

Suivant document hypothécaire en date du 6 juillet 2021, le SIEVI a transféré son patrimoine «Eau potable» (ouvrages, canalisations et terrains d'assiette au bénéfice de la commune de Gilette pour ce qui relève des installations situées sur ce même territoire.

Ce transfert a d'ailleurs été approuvé par décision du Conseil Municipal en date du 20 juin 2018.

C'est ainsi que la parcelle B n° 504 a été intégrée par erreur dans le patrimoine communal alors qu'elle devait être cédée par le SIEVI aux consorts NIEL à l'euro symbolique afin que ces derniers consentent à une servitude pour la Métropole Nice Côte d'Azur

DELIBERATION est prise pour approuver cette restitution. L'acte notarié sera rédigé par Maître Lugdivine BONTE, notaire à Valbonne-Sophia Antipolis, sans aucuns frais pour la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

- Acquisition de la parcelle cadastrée lieu-dit «Les Espauvettes» Section F n° 253, pour une contenance de 1 920 m², propriété de la hoirie GIAUSSERAN Jean Baptiste Elie

M. le Maire rappelle aux membres présents que les consorts GIAUSSERAN ont accepté de mettre à la disposition de la Municipalité ladite parcelle afin que la Municipalité y aménager un accès aux installations du terrain multisport et ce, dans l'attente du règlement de cette succession.

Cette cession est consentie au prix de 45 000 €.

DELIBERATION est prise afin d'acquérir ce bien et autoriser M. le Maire à signer l'acte authentique devant en découler, par devant Maître HENRY, notaire à Nice.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

➤ Questions diverses

⇒ Mme Maryse CORSI – vente de son appartement sis 14 rue du Collet

La commune sollicitera la visite de ce bien à la vente pour en étudier le potentiel.

⇒ Règlement Local de Publicité métropolitain :

Enquête publique du 7 mars au 8 avril 2022.

M. le Maire précise que le Conseil Municipal a émis un avis favorable par délibération en date du 10 décembre 2021 sur le projet de zonage et de règlement.

M. Gilbert KALDI, désigné à cet effet en qualité de commissaire-enquête, se tiendra à la disposition du public, en mairie de Gilette, les :

vendredi 11 mars de 9 H à 12 H

mardi 5 avril de 9 H à 12 H

⇒ Projet HALIOTIS 2 mené par Régie Eau d'Azur :

Lancement de la concertation préalable du 21 février au 27 mars 2022

La séance est levée à 19 H 20.

Le Maire

Yann PRIOUT

